Qui nous délivrera des droits de l'homme ?

par Marc DEM

Droit à la santé, aux loisirs, au soleil, à la neige, droit des jeunes à être eux-mêmes, droits des piétons, droits des homosexuels, droit à la différence, droit à l'erreur, le catalogue est illimité des droits que l'homme du XX^e^ siècle s'est arrogé de son propre chef, en renchérissant sur les « grands ancêtres », sans demander rien à personne et surtout pas à Dieu, dont il ne veut plus reconnaître l'autorité ni même l'existence. J'ai même trouvé dans *L'Humanité*, à propos d'un licenciement considéré par ce journal comme abusif, la notion du « droit à la maladie » ! Ajoutons le « droit à mourir dans la dignité » par l'euthanasie, programme d'une association très active depuis quelques années, et nous voyons avec quelle rapidité les droits de l'homme sombrent dans le ridicule, un ridicule qui en revanche ne tue plus, même dans la dignité.

Cette question des droits de l'homme a besoin d'être étudiée de près et je ne saurais trop conseiller d'inclure dans la bibliothèque contre-révolutionnaire du militant un petit livre paru il y a deux ou trois ans. Intitulé *Le Droit et les Droits de l'Homme* (1), il a pour auteur un juriste et un jusnaturaliste de notoriété établie, Michel Villey.

On y voit que ces droits sont à la fois contradictoires et illusoires. Contradictoires parce que, par exemple, « le droit à la vie s'accorde mal à la liberté de l'avortement » (mon corps est à moi), « le droit

1. Presses universitaires de France.

de la femme à travailler » contrariera le droit de l'enfant à l'éducation, etc.

Illusoires : on peut toujours proclamer pour le Zaïrois, ou plus exactement pour tout Zaïrois, le droit à la neige, mais qui se chargera de la faire tomber sur le territoire qu'il habite ? La Déclaration que l'Etat sénégalais a proclamée peut bien promettre « travail, santé, culture, démocratie », ces promesses ne seront pas tenues. « Ces textes, écrit Villey, sont de la littérature ».

Les Anciens n'avaient pas eu besoin d'inventer cette notion artificielle des droits de l'homme, car ils avaient des connaissances qui font défaut à la philosophie moderne, de Sartre à la Nouvelle droite, pour ne parler que de ses avatars les plus récents. Ils postulaient l'existence d'un ordre dans le monde, avec la hiérarchie des genres et des espèces, sur lesquels l'homme dominait, grâce à sa faculté de se conduire en vertu d'un choix réfléchi.

Ils pratiquaient une morale universaliste, loi non écrite dictant à l'homme des devoirs. Les « devoirs de l'homme », pourrait-on dire, impliquaient l'hospitalité, le respect des pauvres, des vieillards, des étrangers, des bossus et des boiteux, tels qu'on les voit observés comme choses allant de soi dans l'Iliade et l'Odyssée.

Ce n'était pas une morale « idéale », elle entrait dans la pratique, elle était tirée de l'ordre du cosmos et s'imposait à l'individu parce qu'elle le transcendait. Antigone comprenait qu'elle devait donner la sépulture aux morts malgré la loi écrite du tyran, aucune force au monde n'aurait su l'en empêcher. Dans un dialogue de Platon, un fils veut intenter un procès à son père qui a laissé mourir un esclave dans un cachot. Il n'invoque pas les droits de l'homme, le droit de l'esclave à la vie ; il argue de la conduite impie de son père, génératrice d'une souillure exigeant purification.

A Athènes et à Rome, les familles riches offraient du pain et des spectacles, s'acquittaient de leurs services publics (les « liturgies »), nourrissaient leurs clients et leurs affranchis. Ce pain-là n'était pas promesse de Gascon faite au son de la Carmagnole par la Section des Piques.

Le nominalisme de Guillaume d'Occam et ses successeurs a changé tout cela, en inversant la philosophie d'Aristote. Au commencement, disent des penseurs comme Hobbes et Locke, était une poussière d'hommes, n'ayant pas de nature commune, des individus à partir desquels il s'agissait de construire le droit. Pourquoi ? Parce que, forcément, ils étaient en guerre perpétuelle, vivaient dans l'insécurité, la peur, la misère. (Adam et Eve vivaient tout seuls au paradis terrestre, disait une petite fille au catéchisme. Oh ! comme ils devaient avoir peur des voleurs !). Chacun, selon ces philosophes, était libre de tout faire. Conception purement arbitraire,

a priori inventé de toutes pièces qui donnera naissance au principe faux selon lequels « les hommes sont nés égaux et libres ».

Aristote observait, lui, dans la nature, « des hommes enserrés dans des groupes sociaux » et non une atomisation d'individus appelés à se grouper pour former une société à partir de rien et selon les schémas que l'on voudrait adopter, puisqu'aussi bien tout était à faire, en l'absence de structures primordiales.

Selon cette vue des choses, on aboutit à quatre étapes :

1. Pour se libérer de la guerre perpétuelle et de la misère, les hommes font appel à leur raison et décident de souscrire un contrat, le fameux « contrat social », selon lequel ils acceptent de faire le sacrifice de leurs libertés et se soumettent à un pouvoir souverain. Celui-ci promulgue un ensemble de lois qui aboutissent à une nouvelle conception du droit, ne consistant plus à mesurer la part de chacun dans les litiges portant sur la propriété, comme c'était le cas à Rome, mais se réduisant à des règles impératives assorties de leurs sanctions. Les parcelles de liberté distribuées par le pouvoir souverain constituent les propriétés ; mais elles ne sont pas opposables au souverain.

2. C'est l'absolutisme : il faut alors inventer des droits particuliers opposables au souverain : droit de propriété, liberté d'expression…

3. Il est évident que les riches sont plus en mesure que les pauvres d'exercer le droit de propriété ; que les gens instruits jouissent davantage de leur liberté d'expression. Les droits de l'homme se développent au profit de quelques-uns ; c'est la domination de la bourgeoisie, du capitalisme.

4. Pour sortir de cette situation, il n'y a qu'une ressource : la révolution, qui promettra de réaliser la félicité universelle, le droit au bonheur, au soleil, à la neige au profit de tous. Les droits de l'homme ont pour ultime fin l'Etat socialiste et la Guépéou. Lorsqu'ils sont invoqués contre le Shah d'Iran, ils enfantent Khomeiny, qui avale le tout et établit le régime de l'atrocité.

Ajoutons qu'une preuve supplémentaire de la perversité de cette notion des droits de l'homme réside en ceci qu'ils ont besoin d'être garantis par un arsenal délirant de lois. Dans un autre livre à lire, *La Constitution de l'ancienne France* (2), Bernard Basse mentionne que de 1789 à 1793 la Révolution a produit 15 479 lois. De 1944 à 1954, soit en dix ans, on compte en France 20 000 lois et décrets. On a encore en mémoire, plus près de nous, la frénésie législative du gouvernement de la gauche, entre 1981 et 1986. Basse remarque, en citant Tacite : « *Plus il y a de lois, plus la République est corrompue* » (*Plurimae leges, corruptissima republica*).

Qui nous délivrera des droits de l'homme ?

2. Ed. Dominique Martin Morin.

Marc DEM est né en 1926 à Douai.

Il a fait une partie de ses études au grand séminaire de Cambrai et voyagé pendant dix ans à travers le monde.

Actuellement il est journaliste à l'hebdomadaire « *Minute* ».

Il a publié une quinzaine de livres, qui furent d'abord des récits, relations et reportages de ses voyages. Depuis quelques années il s'est plus spécialement attaché à observer, étudier et décrire l'évolution actuelle de l'Eglise. Ces livres ont eu un grand retentissement et ont fait connaître Marc Dem comme un histographe impitoyable de la subversion qui s'est installée dans l'Eglise depuis le concile Vatican II.

ŒUVRES :

— *Evêques français qu'avez-vous fait du catéchisme ?* (Ed. La Table Ronde).

— *Le prêtre* (Société de production littéraire).

— *Lettre ouverte à M. Quelconque sur les enfants artificiels* (Ed. Dismas).

— *Dieu et successeurs* (Ed. Albin Michel).

— *Dieu persiste et signe* (Ed. Albin Michel).

Cahiers de Chiré

Pour une croisade du livre contrerévolutionnaire

N° 2

EDITIONS DE CHIRE